

TEMPÉRATURES RÈGLEMENTAIRES

D'après le décret n°2000-613 du 3 juillet 2000 :

Dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public et dans tous autres locaux, [...], **les limites supérieures de température de chauffage sont**, en dehors des périodes d'inoccupation [...], **fixées en moyenne à**

19°C

[...] Pendant les **périodes d'inoccupation des locaux**, d'une durée égale ou supérieure à 24h consécutives, les limites de température moyenne de chauffage sont : [...]

16°C

Lorsque la durée d'inoccupation est **égale ou supérieure à 24h** et inférieure à 48h.

8°C

Lorsque la durée d'inoccupation est **égale ou supérieure à 48h**.

Contact utile

pour des conseils sur les économies d'énergie :



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
NANCY GRANDS TERRITOIRES :
10 promenade Émilie du Châtelet
54 000 Nancy
info@alec-nancy.fr / 03 83 37 25 87



PLAN D'ACTION DE LA COMMUNE DE SEICHAMPS

> ABAISSEMENT GÉNÉRALISÉ DE LA TEMPÉRATURE.

19° dans les bâtiments communaux,
16° dans les salles de sport.

> RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Abaissment de la puissance lumineuse de
70% en moyenne.

> REMPLACEMENT DES SOURCES LUMINEUSES.

Installation de dispositifs à LED.

> OPTIMISATION DES RÉSEAUX DE CHALEUR.

Mise en place d'un contrat de performance
: le gestionnaire du réseau de chauffage
sera rémunéré à la mesure de la performance
énergétique réalisée.

> ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE.

Choix de modèles à LED.
Limitation des puissances et durées
de mise en service dans des lieux
stratégiques.

> RÉFLEXION AUTOUR DU FLEURISSEMENT.

Limitation des plantes en pot et priorité
aux vivaces et aux plantes moins
gourmandes en eau.

Réussir à baisser nos dépenses et ajuster nos
modes de consommation énergétique sont les
conditions indispensables au maintien de services
de qualité à nos concitoyens.

seichamps

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

EN COLLABORATION AVEC

alec

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

L'ÉNERGIE

en quelques chiffres

LES DÉPENSES D'ÉNERGIE POUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER GÉRÉ PAR LA VILLE S'ÉLÈVENT EN 2022 À PRÈS DE **200 000 €**.

LE BUDGET 2023 PRÉVOIT, LUI, PLUS DE **500 000 €**, en raison de l'augmentation des prix gaz 180%, électricité 130% (données Métropole).

UNE BAISSÉ DE **1°C** À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, EN 2023, REPRÉSENTERAIT **20 000 €** D'ÉCONOMIES.

> Baisser la température d'1°C permet en moyenne de réduire de 7% la facture de chauffage.



LA VILLE EST ENGAGÉE DANS LA RÉDUCTION DE SES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE.

EN TANT QU'UTILISATEURS, VOUS AVEZ UN RÔLE À JOUER.

EN TANT QU'USAGERS, NOUS SOMMES TOUS ACTEURS!

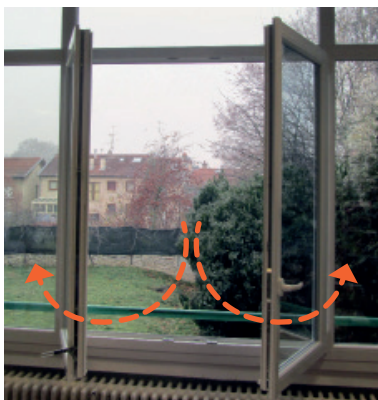


RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, À CONFORT ÉGAL, C'EST AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES ÉQUIPEMENTS GRÂCE À LA TECHNIQUE, MAIS C'EST AUSSI CONSOMMER JUSTE : CE QU'IL FAUT, AU BON MOMENT, AU MEILLEUR ENDROIT.



GESTES À PRIVILÉGIER

pour votre confort



Pour ventiler :
> J'ouvre les fenêtres uniquement le temps d'aérer.



> Laissez la chaleur se diffuser.
> Ne camouflez pas les radiateurs par des dossiers ou du mobilier.



> Fermez le robinet lorsque vous vous savonnez les mains.
> Assurez-vous que le robinet est bien fermé en quittant la pièce.



> J'ai trop chaud : je peux baisser le robinet thermostatique d'une à deux graduations.

À quelle température correspondent les graduations ?

19°C >>>

Pour les bâtiments municipaux, position **5**.
Pour les installations privées, position **3**.

> TROP CHAUD,
> TROP FROID,
je m'habille en conséquence.

Un radiateur froid ?

> Ce n'est pas forcément un problème technique : la mise en service des radiateurs dépend des températures relevées par les sondes intérieures et extérieures.

> La chaleur provient aussi des apports solaires et des apports internes (nombre d'occupants, appareils électriques...).



> J'allume seulement l'éclairage utile.
> J'éteins les appareils électriques non utilisés.
> J'éteins l'éclairage dès que je quitte la pièce.

